

PIERRE JANIN

VIVRE ENSEMBLE OU LA DOULEUR D'ÊTRE « EN GRANDE FAMILLE »

LA FAMILLE AFRICAINE A SOUVENT ÉTÉ MAGNIFIÉE POUR SA CONVIVIALITÉ CONSENSUELLE ET SA SOLIDARITÉ ORGANIQUE APPARENTE. EN RÉALITÉ, UNE EXPÉRIENCE PLUS INTIME DES RAPPORTS INDIVIDUELS AU SEIN DU COUPLE OU ENTRE FRÈRES ET SŒURS RÉVÈLE LA VIOLENCE DES CONFLITS QUI L'HABITENT ET LA PART D'ARBITRAIRE DES RÉGULATIONS QUI LA FONDENT. FACE À L'ENCHAÎNEMENT DES MENACES DIRECTES OU VOILÉES, LE MEMBRE D'UNE « GRANDE FAMILLE » DISPOSE EN FIN DE COMPTE, À LA DIFFÉRENCE DES INDIVIDUS DES SOCIÉTÉS POST-INDUSTRIELLES, D'UN FAIBLE ÉVENTAIL DE RECOURS POSSIBLES.

« Le pardon n'implique pas l'oubli. »

« La mort n'est pas une nécessité, c'est une obligation. »

Colette A.

Si l'atelier ou la rue sont autant de « carrefours » ordinaires de la violence visible, la concession familiale – qu'il s'agisse de cours rurales ou de carrés citadins –, souvent marquée par la promiscuité, l'imbrication des parentèles et les difficultés économiques sur fond d'histoires de vie faites de ruptures, de jalousies et de ressentiment, peut constituer un autre « espace social » où s'exprime une violence¹ tantôt larvée, tantôt explicite, souvent banalisée. En effet, pour des individus dont la satisfaction des besoins essentiels – manger, se loger, se soigner, se déplacer – est chaque jour une conquête renouvelée,

1 Par violence familiale, nous considérons toute action verbale, physique ou psychologique, imparfaitement régulée, qui dégrade un rapport hiérarchique ou une relation plus égalitaire vers une plus grande domination et soumission.

l'espace familial n'assure pas nécessairement un rôle protecteur et médiateur, ni par rapport à l'environnement extérieur (protection physique et sécurisation économique), ni même pour ses membres dans leurs interrelations (régulation des conflits). En effet, contre toute attente, les manifestations de la violence restent souvent imparfaitement régulées et rarement désamorcées, et sont parfois avivées par la nature même des rapports interindividuels, fortement marqués par les différences de statut et de pouvoir et par les disparités des conditions de vie.

De ce fait, la cour familiale semble à la fois constituer un réceptacle des formes de violence extérieure et un point d'observation privilégiée des tensions violentes qui mettent à l'épreuve la cellule familiale. L'éventail de ces formes de domination et de confrontation est large : il va de la décision imposée en termes de prise de parole, de mariage ou de déplacement, à la dépossession arbitraire d'un bien et de son usufruit en passant par la menace et l'exclusion. C'est pourquoi, sous des dehors de solidarité, d'esprit communautaire, d'hospitalité, de propension à jouir du présent, du sens de la fête, la famille africaine mêle dans l'indicible des sentiments aussi contrastés que le respect et la crainte, l'affection et la distance, l'amour et la haine, la convivialité et la solitude. Par ailleurs, la précarité renforcée des conditions d'existence, après plus d'une décennie de crise et d'ajustement structurel, n'est pas de nature à favoriser des rapports interindividuels fondés sur la confiance et le dialogue. Qui plus est, la médiation de l'affect et de l'intimité parfois opérée par la famille constitue une douloureuse mise à l'épreuve du lien social et des sentiments. En réalité, pour tous les protagonistes interrogés, la douleur d'être ensemble ne s'enracine pas seulement dans les manifestations ouvertes de la jalousie, dans les déclinaisons protéiformes du soupçon et de la menace, ni même dans les accusations et les coups portés. Ce qui donne à la violence « en grande famille² » une intensité tragique peut-être plus grande que dans nos sociétés postmodernes, c'est d'abord cette difficulté fondamentale de l'individu à faire évoluer la nature des liens qui le lient à sa propre famille, voire à s'en distancier ; mais c'est aussi l'ambivalence extrême des comportements des membres qui la composent, y compris les plus proches (mari et père), avec lesquels l'individu est « condamné » à vivre.

Cet article s'inspire essentiellement de l'histoire récente des rapports interpersonnels au sein de deux concessions polygamiques – en milieu rural sahélien burkinabè (ethnie gourmantché) et en milieu urbain béninois (ethnie goun). Nous avons donné à ce dernier exemple une place plus grande, compte tenu de notre intimité partagée, sans pour autant négliger les formes plus banales ou plus feutrées observées en milieu rural. Notre propos n'est pas de fournir un modèle conceptuel englobant, hiérarchisant les facteurs de risque

de violence, pondérant les déterminants dans une parfaite représentativité³ afin de proposer des itinéraires de médiation. Les violences survenant au sein de la « grande famille » renvoient moins à une insécurité civile envahissante ou à une « *gender and physically-based violence*⁴ » qu'à un mode d'expression du sujet en lutte. Ici, l'imbrication des segments de parenté, les formes réelles ou supposées de réussite – même transitoires –, les différences de statut et les luttes du sujet en individuation, vis-à-vis des autres comme de lui-même, constituent un terreau propice à l'émergence des violences ordinaires. Les procès d'intention, mises en accusation, tentatives de fuite et refus n'y sont, en fin de compte, pas très différents de ceux qui occupent la scène publique. Ils doivent être compris non seulement comme la pérennisation d'un mode de régulation communautaire, mais également comme des éléments avancés d'une quête de pouvoir au sein du groupe. Toutefois, c'est bien par la mobilisation des croyances et des craintes (dans la religion révélée ou traditionnelle africaine) que la violence familiale trouve son achèvement le plus tragique.

À travers le thème de la violence domestique, c'est la nature même du rapport à l'autre qui est en question : comment la communauté familiale (comme microcosme au sein de la société), qui produit autant de « social », peut-elle générer autant de violence normée ou anomique tout en la banalisant, si ce n'est parce que la violence est une forme d'intensification concurrentielle des relations sociales ? Quel type de lien familial peut-il perdurer après des enchaînements et des déchaînements réitérés de violence ? L'individu dominé dans sa « cour » peut-il devenir citoyen dans sa propre famille ?

SOUS LE REGARD DES AUTRES

Pénétrer dans l'intimité familiale, c'est se replonger dans la problématique du lien sous contrainte, de la solidarité redistributive, de l'utilitarisme partagé et de la dette⁵. Car être en famille, c'est avoir l'assurance de n'être jamais « isolé »,

2. Ce terme désigne une unité résidentielle constituée d'un ou de plusieurs ménages polygamiques à laquelle viennent s'ajouter des collatéraux (enfants placés par exemple) et des employés domestiques.

3. S. Salzinger, R. S. Feldman, T. Stockhammer et J. Hood, « An ecological framework for understanding risk for exposure to community violence and the effects of exposure on children and adolescents », *Aggression and Violence Behavior*, 7 (5), 2002, pp. 423-451

4. R. Jewkes *et al.*, « Risk factors for domestic violence findings from a South African cross-sectional study », *Social Science and Medicine*, n° 55, 2002, pp. 1603-1617.

5. A. Marie, « Individualization strategies among city dwellers in contemporary Africa : balancing the shortcomings of community solidarity and the individualism of the struggle for survival », *International Review of Social History*, n° 45, 2000, pp. 137-157.

de pouvoir bénéficier de soutiens en cas de besoin dans des sociétés où les incertitudes sont récurrentes et multiples. Mais c'est aussi – comme le révèlent la plupart des histoires de vie – vivre sous le regard des autres, parfois bienveillant mais souvent pesant ou même coercitif puisque le comportement de chacun est réexaminé à l'aune d'une « tradition », sans cesse réinventée et parfois magnifiée, qui circonscrit étroitement la marge de manœuvre dont le sujet dispose. En ville comme au village, « l'individu est rarement perçu comme une personne, un sujet autonome et responsable. Il est davantage un élément avancé dans la stratégie du groupe familial ou lignager⁶ ». Chacun a une place établie en vertu d'un dispositif hiérarchique fondé sur des différences d'âge, de sexe, de richesse, et sur l'historicité des rapports internes de parenté qui fixent durablement les rapports d'autorité et peuvent parfois évoluer vers des rapports de force. En cas de contestation, « grands frères », « pères » et « tontons » s'efforceront de pérenniser, par des conseils et, si besoin, par le chantage et la menace, les formes héritées de contrôle sur les plus jeunes, les déviantes ou les plus vulnérables. De toute évidence, l'autorité s'exerce préférentiellement à l'encontre de ce type d'individus. Tout se passe comme si le groupe entendait maintenir ou reconstituer, coûte que coûte, au besoin par la contrainte, une forme d'entente consensuelle (*fifa*⁷) ou de concorde communautaire quand bien même la confiance interindividuelle (*aymisséa*) serait inexistante.

Aux situations de violence familiale explicite – verbale (*gbeyannamè*) ou physique (*gbohohomi*) –, nous avons associé les manifestations moins spectaculaires qui travaillent l'individu au quotidien, prenant appui sur des relations d'autorité, et qui disparaissent souvent, comme « digérées » par la communauté d'origine qui perçoit parfois mal leur dégradation progressive.

En 1985, Colette, dont le commerce de tissus « marche fort », a remis l'équivalent de 6 millions de francs CFA en nairas⁸ à un oncle paternel établi au Nigeria pour effectuer une banale opération de change. Mais ce dernier, « grand quelqu'un » à Djofi (pays yorouba), a préféré réinvestir cette somme pour moitié dans ses propres activités et pour moitié dans des prêts d'argent. La dévaluation brutale du naira est venue ruiner son commerce, annulant toute espérance de remboursement. À cette annonce, Colette a pris la route pour se rendre chez l'oncle indélicat. En pleine nuit, elle lui a réclamé son argent, « que j'ai cherché dans la chaleur, dans la fraîcheur, dans la pluie et la fatigue ». Il s'est ensuivi une discussion hachée et houleuse : « Si tu ne me rembourses pas, mes aïeux viendront te réclamer ça, Dieu viendra tout prendre chez toi » ; « Tu ne peux rien contre moi ». De retour à Cotonou, Colette a voulu déposer une plainte pour escroquerie au tribunal. Son époux le lui a vivement déconseillé, arguant qu'elle risquait d'être « tuée » en sorcellerie. Certes, deux ans plus

tard, en 1987, à l'occasion du décès de la grand-mère paternelle de Colette, la dette de l'oncle trouvera une compensation symbolique dans le fait que ce dernier a participé aux funérailles organisées par la « grande famille », avec le don d'un bœuf et d'un mouton. Mais, pour Colette, il n'en reste pas moins que la dette réelle court encore. Ce cas montre bien comment, à l'aune du complexe hiérarchique, peuvent se nouer des décisions collectives qui marginalisent et humilient les plus faibles : l'oncle débiteur peut ainsi violenter sa nièce, le mari menacer son épouse et lui intimer l'ordre de se taire.

En milieu rural burkinabè, le pouvoir discrétionnaire de la famille élargie n'est pas moins fort. Pourga, une gourmantché née à Thion en 1949, une petite préfecture rurale de l'est du Burkina, en a ainsi fait la douloureuse expérience. Mariée en 1964, elle a émigré à Mani, distante d'environ 30 kilomètres, dans une grande cour polygamique (qui regroupait quinze ménages, soit environ 150 personnes en 2001). Dans cette zone agropastorale sahélienne enclavée, les conditions de vie restent éminemment précaires et aléatoires, rythmées par les activités saisonnières et la récurrence des périodes de soudure⁹ alimentaire sur fond de raréfaction progressive des ressources en eau, en bois et en terre cultivable. En 1991, à la mort de son mari, sa situation se dégrade brutalement. En butte à la pression familiale, elle doit quitter la « grande cour » et rejoindre un hameau de culture, distant d'environ 3 kilomètres, où son mari avait l'habitude de résider en période de travaux agricoles (de juin à octobre). Et les frères du défunt de profiter du départ de la veuve pour récupérer certaines parcelles du village possédées par son mari, car elles offrent de meilleures potentialités agricoles, ainsi que les cases d'habitation et le petit bétail. En 1996, toutefois, un des frères du défunt lui attribue un droit de culture temporaire sur une parcelle de brousse située hors du village. Sans charrue ni animal de trait, la voilà désormais seule avec sa fille (âgée de 35 ans) et un garçon plus jeune (15 ans) pour cultiver deux petites parcelles de sorgho et d'arachide. Les relations avec les autres ménages de la cour se sont progressivement distendues, tandis que les promesses d'aide se sont raréfiées. En situation précaire, elle vit au jour le jour sans parvenir à faire face aux imprévus. Ainsi, faute de

6. P. Janin, *L'Avenir des planteurs camerounais*, Paris, Karthala, 1999, p. 198.

7. Tous les termes vernaculaires présents dans le texte sont en *goun*.

8. L'essentiel des ses ventes étaient, en effet, réalisées à cette époque avec des intermédiaires nigérian.

9. La soudure correspond à une période de déficit alimentaire de durée et d'intensité variables que l'on peut estimer en nombre de jours (entre la fin d'utilisation des greniers et la prochaine récolte céréalière) ou en nombre de sacs (rapporté aux besoins totaux théoriques du ménage).

pouvoir acheter des céréales au marché (ses deux derniers moutons ont été vendus lors de la soudure précédente), elle a dû procéder entre avril et octobre 2002 à des ajustements drastiques pour survivre : consommer des feuilles de cueillette plus que de coutume et réduire sa ration céréalière des deux tiers, mettre en gage sa récolte d'arachide pour acheter 15 *yorouba*¹⁰ de maïs. Difficile de ne pas voir dans la marginalité imposée par le groupe familial, dans l'absence d'aide et de recours – alors même que son époux participait activement à cette économie morale de la redistribution –, une forme de violence enracinée dans la régulation sociétale, pour laquelle la solidarité se fonde davantage sur des liens organiques (solvabilité, espérance de gain en retour) que mécaniques.

L'exemple qui suit illustre mieux encore comment normes sociales intériorisées et précarité économique s'enchevêtrent pour engendrer un « ordre » familial qui conduit à sécuriser le groupe contre l'individu et à privilégier (dans ce cas précis) le long terme sur le temps immédiat comme ordre banal des choses, le tout dans la méconnaissance de l'arbitraire qui fonde cet ordre. Il a pour cadre une concession rurale d'immigrés mossi située dans la zone sahéenne orientale du Burkina Faso. Février 2002, 7 heures du matin. Installé sur une « chaise-fauteuil » placée par le chef de ménage à l'entrée de la concession, je suis adossé à une case ronde en *banco*. D'ici, je peux embrasser l'ensemble de l'espace familial. En face de moi, attaché à un poteau, un bœuf d'embouche rumine sous un abri en *secco*. C'est le bœuf du chef de ménage, Serge, 30 ans, « rapatrié¹¹ » de Côte d'Ivoire en janvier 2001. Lavé régulièrement, nourri chaque jour de tiges de mil et abreuvé d'« eau blanche » (un mélange d'eau et de céréales écrasées) par son épouse et ses enfants, ce bœuf représente la principale ressource du ménage une fois épuisés les greniers céréalières. Ce matin, son propriétaire espère la visite d'un acheteur potentiel, un rabatteur qui parcourt la brousse pour son patron, commerçant de bétail à Pouytenga, un grand marché de la zone. Il pense pouvoir négocier la vente autour de 200 000 francs CFA, ce qui paraît élevé étant donné l'offre surabondante en cette période de l'année. Soudain, brusquement, et sans raison apparente, il apostrophe violemment les membres de la cour ; son ire semble causée par le retard des soins habituellement prodigués à l'animal. Les heures passeront dans l'attente de la visite du rabatteur sans que personne, pas même les enfants en bas âge, ne mange. Quant à moi, il me sera proposé une calebasse d'arachides grillées et un bol de *tô* que je ne pourrai refuser. Je mangerai néanmoins à contrecœur, sous le regard fixe des enfants, immobiles et muets.

Le discours que tiennent les « petits », les faibles ou les « opprimés » tend également à accréditer l'idée d'une violence si commune et si proche qu'elle en est banalisée et occultée. Ainsi, le premier entretien approfondi réalisé en

décembre 2002 à Mani avec Pourga, la veuve chef de ménage présentée plus haut, fut laconique. Elle avait d'abord une nette propension à embellir la nature de ses relations avec les frères du défunt, insistait sur la bonne entente avec son voisinage, tout en déplorant l'absence de son mari. Puis, sans transition, elle avoua qu'elle était dans l'impossibilité de se défendre contre toute décision collective ou abus, qu'elle connaissait une sous-alimentation récurrente, confirmant ainsi, de manière presque caricaturale, l'existence d'une violence sociale « discrète », intégrée et acceptée au même titre que la faim, la maladie et la mort brutale. À Cotonou, dans le cas de Colette, qui sera chassée par son mari (voir *infra*), la situation est différente. Quelque peu théâtralisée au cours de deux réunions familiales très tendues, en 1991 et 1992, la violence verbale et psychologique (menaces sorcières principalement) de son mari, à laquelle participe activement une partie de la famille, sera très douloureusement ressentie, de même que les tentatives de résolutions arbitraires du conflit. Dans un premier temps, loin de réfuter les décisions éventuelles du conseil de famille, dont elle pressent néanmoins le caractère partial en raison des relations privilégiées de son époux avec les autres figures masculines, elle s'y soumet par anticipation. C'est soutenue par une foi inextinguible en son « innocence » et en « son » Dieu que cette épouse et mère s'est longuement exprimée sur les accusations de sorcellerie dont elle a fait l'objet de la part d'une partie du ménage polygamique.

« Cela fait vingt-sept ans que vous connaissez mon père [que nos familles sont liées par mon mariage avec B.]. Je ne suis jamais venue vous voir pour vous dire que je souffre. J'ai tout supporté pour mes enfants [quatre fils et deux filles]. Je ne sais pas si quand on est malade c'est un être humain qui fait cela [si maladie et échec peuvent être désirés et produits par une personne]. Je sais que vous [les parents de la deuxième épouse] allez tout faire contre moi. Dites à la famille de B. de tout faire contre moi. Je sais que je n'ai rien fait. J'accepte tout [toute vengeance, punition et infamie]. »

LA PART DU DIABLE OU LA JALOUSIE SANS FIN

Dans la famille, la violence se manifeste aussi souvent de manière indirecte¹². Elle est alors soit détournée vers le monde de l'invisible pour nourrir des luttes répétées (*aze*), soit canalisée au profit de représentations théâtralisées de

10. Il s'agit de l'unité de mesure, valant environ 3,5 kg de céréales, la plus communément utilisée pour les achats et la préparation céréalière.

11. Ce terme désigne les émigrants burkinabè rentrés précipitamment « au pays » depuis le début des troubles politiques ivoiriens

12. P. Geschiere, *Sorcellerie et politique en Afrique. La viande des autres*, Paris, Karthala, 1995, p. 32.

la confrontation (les conseils de famille). Loin d'affaiblir les structures de contrôle et de régulation, ces détours les confortent par la recherche systématique de boucs émissaires. Elle renvoie donc paradoxalement à un mode de régulation qu'elle est censée dénoncer et affaiblir. Qui plus est, cette forme de violence se maintient en permanence dans les esprits sans jamais trouver de terme définitif. Elle vient donc hanter les rapports sociaux visibles les plus ordinaires entre proches, comme son envers menaçant.

Arme des faibles, revanche des aigris, la sorcellerie vient surtout renforcer le pouvoir des plus « grands ». Elle est bien à la fois « une ressource ou un capital d'ordonnement ¹³ » et un moyen d'action sociale ¹⁴. Paradoxalement, ceux qui la mettent en avant sont aussi ceux qui la craignent le plus. Parfois, au contraire, l'accusation de sorcellerie est explicitement formulée et ne sert pas à dissimuler des acteurs individuels ou collectifs. Ainsi, elle cheminera trois décennies durant au cœur d'un ménage polygamique de Cotonou, mais n'opérera réellement à découvert qu'à partir des années 1990 à l'occasion de deux virulentes confrontations familiales. Nourrie, dès l'origine, par un sentiment banal de jalousie (*ahouanto*), tant affective, religieuse qu'économique, entre deux co-épouses, cette violence sera au fil des années progressivement relayée par certains membres du ménage, accréditant la thèse du « complot » (*yéblassé*) lignager collectif. Par sa durée, son intensité dramatique, la diversité des formes d'opposition violente et ses conséquences à moyen terme sur le devenir des enfants, cette histoire à épisodes constitue un véritable tableau synoptique de la violence familiale ordinaire.

Bienvenu, comptable de profession, est né à Porto-Novo (pays goun) en 1933. En 1955, il épouse coutumièrement Régina, née vers 1935 dans la région d'Abomey (province du Zou). De leur union naîtront six enfants entre 1955 et 1973 (cinq fils et une fille). Très vite, la « grande famille » reproche à Régina (la première épouse) de ne pas bien entretenir ses enfants et de mal s'occuper de son mari. Au point d'imposer en 1963 une « épouse de village » (la deuxième) à Bienvenu, avec laquelle il aura trois enfants. En 1965, il fait la rencontre de Colette, âgée de 17 ans, née également à Porto-Novo. Cette dernière travaille à l'époque comme fille de salle à Cotonou dans la clinique de son tuteur, qui est un ami de Bienvenu. Elle tient parallèlement un petit commerce de tissus et de chaussures. L'année suivante, Bienvenu et Colette (la troisième épouse, donc) se marient civilement à la mairie de Cotonou. Entre 1967 et 1979, Colette aura six enfants de Bienvenu (quatre garçons et deux filles). Jusqu'en 1972, la cohabitation entre les deux épouses est relativement paisible, chacune occupant une cour louée par Bienvenu. Mais, cette année-là, un changement d'importance intervient. En effet, Bienvenu – après avoir acquis pour 250 000 francs une parcelle dans le quartier d'Akpakpa en 1968 – entreprend la construction

d'une maison imposante à deux étages. Dès leur entrée respective dans cette cour, la mésentente s'installe. « Je n'ai pas été accueillie comme la petite femme. Du tout... », se rappelle Colette aujourd'hui. Bien au contraire, dès le début, Régina annonce qu'elle souhaite rester seule dans la cour. Menaces, bagarres se succèdent alors. « Tu seras la première à partir », hurle Colette à Régina quand celle-ci la menace d'un couteau, ou de la mordre sans que sa plaie ne puisse guérir. À cette époque, le « tour de préparation » de la cuisine pour l'ensemble des membres du ménage dure un mois. Bienvenu manifeste une préférence marquée pour la cuisine de Colette et semble apprécier la complicité affectueuse qui les réunit. Il a, en outre, coutume de la complimenter pour les soins attentifs apportés aux enfants (tout particulièrement dans le domaine de l'habillement et de l'hygiène).

À partir de 1982, à cette jalousie affective viendra s'ajouter une rivalité économique. Installée à Lomé depuis 1979 (tandis que Régina, la « grande épouse », est restée à Cotonou) avec son époux qui a trouvé un emploi de comptable dans une société d'import-export, Colette revient souvent à Cotonou où ses activités commerciales « marchent fort » : elle possède une boutique en dur au marché de Dantokpa et vend des tissus jusqu'au Nigeria. Ce commerce génère des bénéfices importants : de l'ordre de 500 000 francs CFA mensuels en moyenne et jusqu'à 1 million de francs CFA en décembre à l'occasion des fêtes. Ses bénéfices sont immédiatement réinvestis dans son fonds de commerce. De ce fait, elle peut activement contribuer à la vie du ménage en fournissant « l'argent de la popote » et en achetant des vêtements pour ses enfants. Or, de son côté, Régina n'exerce aucune activité d'envergure en dehors d'une petite vente à emporter et montre un penchant certain pour la boisson. La comparaison est rude, pour ne pas dire humiliante. C'est pourquoi Régina a longtemps voulu croire que la réussite outrageuse de Colette dépendait uniquement de l'aide financière de leur époux. Il n'en est rien, sauf pour un camion acheté 4 500 000 francs CFA « pour moitié, moitié » en 1985.

L'année 1986 marque un tournant décisif pour Colette. En septembre, l'État nigérian dévalue de 70 % le naira pour faire face à une grave crise financière. Du jour au lendemain, le rouleau de tissu, acheté plus de 70 000 francs CFA, revendu 200 nairas à des grossistes nigériens, ne vaut plus que 22 000 francs CFA.

13. F. Bernault et J. Tonda, « Dynamiques de l'invisible en Afrique », *Politique africaine*, n° 79, octobre 2000, pp. 5-16.

14. B. Jewsiewicki, *Naître et mourir au Zaïre. Un demi-siècle d'histoire au quotidien*, Paris, Karthala, 1993.

Son commerce de riz importé, qui atteignait un volume de 2 000 sacs par trimestre, « tombe » également brutalement. Les acheteurs nigériens se détournent de Cotonou, préférant importer directement du riz asiatique. Un reliquat de 1 200 sacs de 50 kilos, achetés 9 500 francs CFA l'unité et qui commencent à moisir, doit être bradé à 7 000 francs CFA. « Régina était contente de ma chute », commente tristement Colette qui ne se relèvera jamais vraiment de cette faillite.

En 1989, Régina opère un revirement confessionnel : elle délaisse la religion *vodoun* traditionnelle et s'entiche de la religion catholique que pratiquent Bienvenu et Colette. Elle passe sa première communion en 1990 et exprime le souhait de faire reconnaître religieusement son union avec Bienvenu, ce qui s'avère impossible étant donné la situation de polygamie avérée. D'où une volonté pugnace de rester la seule et unique épouse. Cette piété nouvelle résulte-t-elle d'un véritable acte de foi ou n'est-elle qu'un stratagème dans une compétition qui lui était défavorable ? À partir de 1991, la crise qui oppose les deux femmes prend une autre dimension. Elle va progressivement impliquer toute la famille élargie, mêlant manipulation religieuse, menace sorcière, subornation de témoin pour culminer par l'expulsion (1993) et le divorce de Colette, la « petite femme » (2001).

Nous tenterons de relater ici le plus fidèlement possible l'enchaînement des événements dramatiques survenus au cours de la décennie 1990, et ce en dépit de leur complexité et d'une certaine confusion. En 1990-1991, Élise, la fille aînée de Régina, suit un BTS de secrétariat à Abidjan. Elle semble bien réussir jusqu'à ce qu'elle contracte à l'été 1991 une maladie nerveuse qui la laisse tour à tour prostrée, épuisée, insomniaque. Son père décide alors de la rapatrier précipitamment à Cotonou. À peine arrivée à Cotonou, en novembre, elle se dresse contre Colette, sa « marâtre », et, en criant « diable, diable », l'accuse d'être la cause de sa maladie. On fait alors appel à un devin, puis à un prêtre exorciste. Tous deux affirment la culpabilité sorcière de Colette. Un mois plus tard, en décembre 1991, Bienvenu réunit dans sa cour les deux familles, soit une vingtaine de personnes, pour un conseil extraordinaire. La tension est extrême. Des paroles très dures sont prononcées de part et d'autre. Colette demande sans succès d'être mise en présence de ses deux accusateurs. Son oncle maternel apostrophe alors Bienvenu :

« Est-ce que Colette a jamais fait quelque chose contre les enfants de Régina ? Colette a perdu un enfant à la naissance et a été malade durant un an. Elle n'a rien fait. Si c'est notre fille [qui s'avérait coupable], nous pourrions l'égorger. Si ce n'est pas elle alors il y aura un grand combat. Tu nous dis qu'il y a quelque chose de fétiche chez toi. On a sorti un bois avec fétiche de ta chambre. Mais c'est à toi ou à ta fille [Edwige] que l'on a fait quelque chose ? Tu n'agis pas comme un homme, tu es très faible. Qui a trouvé le fétiche ? C'est le fils de

la sœur de Régina. Bienvenu, là où tu vas c'est loin. Mais ma fille [ma nièce] a des enfants avec toi et on ne peut rien. Sinon tu veux créer une grande histoire de famille [conflit]. [...] Je suis chez toi mais tu ne peux rien me faire [pour t'avoir dit la vérité]. »

Désormais, Edwige n'est plus seule à accuser sa marâtre. Son mari semble avoir également choisi son camp. Faute d'avoir été décisive, une deuxième réunion est organisée en janvier 1992 à Porto-Novo, dans la famille de Bienvenu. Sans plus de succès. Toutefois, une fois la famille de Colette repartie, Bienvenu prend la décision de chasser sa « petite femme » de la cour avec l'aide de sa famille. Le lendemain, à Cotonou, Colette, devant le pas de sa chambre, se saisit d'une hache et se dresse, menaçante : « Je ne suis pas mariée avec vous. C'est la police qui me fera sortir. Si tu viens, je te tue et je me tue. » Fin provisoire apparente de l'épisode : après une autre bouffée de violence, les choses semblent rentrer dans l'ordre. Toutefois, deux mois plus tard, en mars 1992, à son retour du marché Dantokpa, elle trouve la porte de sa chambre fermée à clé. Son époux a changé le verrou pour lui en interdire l'accès. Elle ne quitte pas la cour pour autant et dort dans la chambre de son plus jeune fils, José. Tous ses autres enfants « fréquentent » (l'école) en dehors de Cotonou (un à Pobè, deux à Togoville, une à Porto-Novo). Entre mai et juin 1992, trois nouvelles tentatives « mystiques » ont lieu à l'initiative de Bienvenu pour la chasser de la maison conjugale. La première met en scène cinq féticheurs *vodoun*. Durant deux semaines, ils multiplient les cérémonies, après avoir enterré des fétiches protecteurs (*glo*) aux quatre coins de la maison et devant le portail de la cour. La deuxième tentative est le fait d'un groupe de christianistes célestes, qui ont dressé des bougies dans la maison et allumé une lanterne. Sans plus de succès. La dernière tentative voit deux féticheurs répandre de la poudre anti-sorcière (*nifi*) sur la porte de chambre de Colette. Échec à nouveau. C'est en fin de compte un huissier qui l'expulse le 8 juillet 1992. Réfugiée dans le carré (concession) de sa mère et de son frère dans le quartier Aïdjedo, la situation de Colette est désormais très précaire. Elle n'a ni logement, ni économies et ne percevra, bien entendu, jamais aucune compensation matérielle de son mari. Peu après cette journée, sa mère a un accident cardio-vasculaire et restera paralysée jusqu'à son décès, en novembre 1996. Elle-même est durement éprouvée par la maladie (cancer du sein).

En août 1992, Bienvenu introduit une demande de divorce pour cause de sorcellerie auprès du tribunal mais, en dépit de ses relations privilégiées avec certains magistrats, la plainte ne sera pas jugée recevable, empêchant ainsi jusqu'en mars 2001 le mariage religieux de Bienvenu et de Régina. Approché à plusieurs reprises, l'archevêque de Cotonou (M^{gr} de Souza) refuse de les marier. Et il interviendra pour faire échouer leurs tentatives réitérées de

mariage religieux dans quatre paroisses différentes (une à Porto-Novo et trois à Cotonou) au cours de l'année 1999. Ce n'est qu'à son décès, en novembre 1999, que la cérémonie aura enfin lieu à la paroisse Sainte-Cécile de Cotonou. « Tout a été dit, tout a été fait », conclut Colette, qui n'a pas été la seule touchée par ce drame : chacun de ses enfants est resté marqué par cette violence qui s'est traduite notamment par une réduction drastique du soutien paternel.

Loin d'être exceptionnel, surtout au sein des unions polygamiques, ce témoignage n'illustre que mieux la réalité de la continuité et de la banalisation sociale de la violence, qui nous semble essentielle pour comprendre son développement au sein de l'arène familiale.

LA VIOLENCE EN PARTAGE

Insister sur la continuité sociale de la violence conduit à considérer à la fois les liaisons entre champs sociaux différenciés, les jeux d'acteurs – mêlant histoires de vie, disparités socio-économiques et processus d'individuation – et l'environnement sociopolitique immédiat qui concourent à sa réplication temporelle et à sa diffusion spatiale. Toute la difficulté consiste à retrouver, derrière la diversité des situations vécues, une logique sociale qui permette de rendre compte des processus en œuvre.

Il ne saurait exister de banalisation de la violence sans la multiplication au quotidien de micro-événements dans les diverses formes d'expériences et de situations sociales. Dans un groupe familial élargi à plusieurs dizaines de personnes, la violence, verbale ou physique, peut se cristalliser à partir d'incidents infimes mais « signifiants » pour la société qui les produit : une sauce mal préparée, une consommation excessive de bois ou d'eau, une salutation mal rendue ou une remarque mal perçue... Les questions d'argent, qu'il s'agisse de dette éludée, de promesse non tenue, de remboursement reporté, servent très souvent de déclencheur. Dans l'ancienne cour de Colette à Cotonou, les « palabres en argent » sont fréquentes. Ainsi, en 1998, Gilles, au chômage, annonce à son épouse Marie-Louise, secrétaire, que son frère aîné, pharmacien de son état, souhaite revendre une buvette dont il est propriétaire à Porto-Novo. L'épouse lui remet alors 200 000 francs CFA. Plusieurs mois s'écoulent. Marie-Louise interroge un jour son mari sur l'avancement de la transaction. Furieux, celui-ci réplique par des coups et jette l'ensemble des effets personnels de sa femme dans la rue : il avait dépensé, durant l'intervalle, tout l'argent que celle-ci lui avait confié.

D'abord circonscrite, la tension augmente généralement en fonction du nombre croissant des commentaires et des interventions croisées jusqu'à devenir générale. Parfois, au contraire, la violence diffuse se lit « en creux » : elle se

déduit des attitudes et postures des uns et des autres, de leurs confidences et sous-entendus, à charge pour l'observateur de les décrypter. Dans la grande cour urbaine de Cotonou, personne ne laisse sa porte ouverte. Certains se plaignent d'un emprunt vestimentaire sans demande préalable, d'autres de la disparition d'un livre scolaire. Bienvenu lui-même, le chef de famille, verrouille et déverrouille systématiquement chaque porte sur son passage. Et si on s'apostrophe rarement d'un balcon à l'autre au sein de cette cour « à étages », les salutations que l'on se rend avec retard, comme si elles étaient extorquées, en disent long sur un lourd passé de dissensions et de ressentiment réciproques accumulés. En fin de compte, les tensions font partie de l'ordinaire le plus quotidien, au même titre que l'incertitude et l'insécurité inhérentes aux conditions d'existence.

Nous avons déjà rappelé l'importance du contrôle social exercé par le chef de famille ou par la communauté dans l'émergence et la gestion (ou le laisser-faire) de la violence domestique, qu'elle soit villageoise ou familiale. Dans les deux cas présentés, en revanche, l'aggravation de la violence ordinaire est nourrie par l'épuisement relatif des figures classiques de régulation et la faiblesse des recours¹⁵. Vers qui peut-on se tourner dès lors que les aînés, les « grands », tous ceux qui sont dominants, entretiennent les meilleures relations possibles avec les recours éventuels ? En milieu rural, la dérégulation s'exerce de manière encore plus sélective sur les personnes les plus vulnérables : femmes veuves, divorcées ou répudiées sans enfants. Dans les petites agglomérations provinciales, le spectre social a tendance à s'élargir en liaison avec les processus d'individuation socio-économique. En revanche, en ville, ce phénomène est plus ancien et plus fréquent. On ne compte plus les chefs de ménage absentéistes ou fragilisés économiquement, quand les choix familiaux n'imposent pas des placements et des regroupements qui donnent naissance à des unités résidentielles aux structures de parenté très complexes, sources de conflits accrus.

Dans la petite ville de Mani, un relatif discrédit pèse sur le chef de cour, figure emblématique du pouvoir familial, pour ne pas avoir limité les agissements coupables des frères du défunt vis-à-vis de Pourga après 1991. Dans cette vaste cour polygamique, il n'y a plus de régulation efficace et centralisée des conflits. Chacun gère son ménage avec une autonomie relative, prend des décisions économiques, se déplace. Cet éclatement en plusieurs centres de décision est symboliquement confirmé par l'extrême difficulté qu'a le chef

15. P. Janin, *L'Avenir des planteurs camerounais*, op. cit., p. 194.

de cour à mobiliser « ses gens », à les réunir lors de nos différentes enquêtes. Certains chefs de ménage, contactés à plusieurs reprises, n'ont même pas daigné faire acte de présence de toute une semaine. Dans cette cour, en outre, on est passé en peu de temps d'une gestion communautaire des greniers céréaliers – permettant une mutualisation des risques de disette – à une gestion plus individualisée (à défaut d'être foncièrement individualiste) des ressources, ce qui s'est avéré nettement plus défavorable aux plus vulnérables. La survie de chaque ménage dépend de plus en plus de sa propre force de travail, de son niveau d'épargne ou des aides susceptibles d'être mobilisées.

À Cotonou, c'est la démission du père qui a laissé libre cours aux jalousies mortifères des enfants de la première femme épousée coutumièrement vis-à-vis des autres demi-frères et demi-sœurs. Comment, au sein de l'unité polygamique résidentielle, s'est instauré ce déséquilibre qui a conduit le chef de famille à vivre sous l'influence d'une fraction du ménage ? Les menées du « clan » de la première épouse peuvent s'expliquer partiellement par un faisceau croisé de jalousies liées à la réussite scolaire et à l'aisance relative de la deuxième femme et de ses enfants. Tout cela a été combiné avec un véritable procès d'accusation en sorcellerie (ce qui n'a rien d'exceptionnel au Bénin), qui a trouvé un terreau fertile dans les craintes physiques et symboliques du chef de famille. Dès lors, les liens d'alliance et de filiation se sont progressivement distendus. Peu à peu, Bienvenu a revu à la baisse les modalités de prise en charge de ses enfants : sur l'argent de poche et l'habillement d'abord, l'écolage et la santé ensuite, et enfin l'« accès au plat ». Une fois Colette chassée de la « grande maison » en 1992, la situation des enfants restés dans la cour s'est dégradée. La rupture n'a jamais été réellement consommée avec leur père mais pauvreté, ressentiment et désarroi ont été désormais leur lot commun¹⁶. Après avoir été privés de courant électrique, deux d'entre eux ont été mis à la porte de la cour en 1997. En 2001, un seul y résidait encore. Le désengagement financier de Bienvenu est patent, tandis qu'une forme de générosité oblativ et festive, tournée vers l'extérieur (amis et personnes non apparentées), se manifeste plus régulièrement à l'occasion d'événements symboliques (réussite d'un examen, mariage, naissance, funérailles...).

De même, la très forte rémanence de la violence domestique joue un rôle dans la continuité et la banalisation de la violence. Ce phénomène s'explique par la nature même des régulations (et *a fortiori* par leur absence) au sein de la famille – arbitrages stéréotypés, décisions arbitraires et inéquitable, recherche outrancière du consensus, dissimulation des preuves et refus de la vérité. Il tient aussi à l'importance excessive que les victimes et dominés accordent à la place assignée par la société et leur famille. Plus la soumission et l'acceptation sont fortes, plus la situation est vécue douloureusement mais en silence. De ce fait,

la prise en charge psychoaffective des victimes paraît très difficile : elle ne peut être réalisée par une personne extérieure et, dans le même temps, la probabilité qu'un membre du groupe la réalise demeure faible. Chaque victime a été en mesure de restituer avec une précision stupéfiante, d'ordre quasi photographique, l'enchaînement des événements, les postures individuelles, les paroles prononcées. À Cotonou, Colette se rappelle avec une émotion renouvelée les conditions de son expulsion le 8 juillet 1992 :

« Il avait plu. Tout le quartier était en pleurs, en cris. Tous les enfants étaient sortis. J'étais seule. Je n'ai pas pleuré. Je lui ai dit [à Bienvenu] : je ne mérite pas. Tout ce que tu as fait, tu as bien fait [j'endure cette souffrance que tu m'apportes comme une épreuve chrétienne]. Deux policiers pleuraient. [...] J'ai pleuré cinq jours et cinq nuits chez ma maman. »

À Mani, Pourga aussi a dû rassembler ses affaires, sous le regard des autres membres de la cour ou de leurs enfants. Ici et là, les efforts du curé de la paroisse ou les arbitrages du chef du village se sont révélés inefficaces pour canaliser la violence. Si, pour Pourga, une maigre compensation matérielle a pu être trouvée (une nouvelle case, une nouvelle parcelle de terre), Colette en revanche n'a bénéficié d'aucune aide. La mémoire affective des événements douloureux est d'autant plus vive qu'aucune médiation collective équitable n'a eu lieu.

Si l'idée d'une continuité sociogéographique de la violence – par le transfert que l'on opère individuellement d'un milieu à l'autre – n'est pas nouvelle, celle de sa réversibilité potentielle (la victime devenant agresseur), favorisant sa reproduction au sein de l'arène de confrontations et de négociations entre les membres de la famille élargie, semble avoir été beaucoup moins explorée. Dans cette cascade d'accusations en sorcellerie qui a fini par gangrener l'ensemble de la famille de Colette, un épisode particulier de transfert d'accusation en sorcellerie a pu être isolé. En décembre 1991, au début de la phase de crise familiale paroxystique, Wilfrid, un des fils de la deuxième épouse, se remémore. Il aurait été étranglé en rêve. Son père lui explique qu'il a failli être « mangé » par un sorcier. Et lui conseille de se rendre dans la famille paternelle à Porto-Novo pour une séance de prière avec des membres de l'Église du christianisme céleste ; il est hébergé chez un demi-frère, le fils aîné de Régina (la première épouse). Mais, à son retour à Cotonou, il est accusé

16 A. Marie, « Avatars de la dette communautaire. Crise des solidarités, sorcellerie et procès d'individualisation (itinéraires abidjanais) », in A. Marie (dir), *L'Afrique des individus*, Paris, Karthala, 1997, p. 270.

d'avoir enterré un fétiche agressif (*hobo*), une tête de canard garnie de fils, dans la maison, et ce pour le compte de sa mère, Colette, qui avait déjà elle-même été accusée. De victime, Wilfrid était donc devenu un coupable !

De fait, les formes les plus fréquemment observées de la violence familiale (rejet et exclusion, oubli et indifférence, jalousie, menace et chantage) se maintiennent, cheminant silencieusement avant d'être dévoilées, pour rejaillir par à-coups ou sous forme d'aveu involontaire dans d'autres sphères de la vie quotidienne. C'est Marcelle, la dernière fille de Colette, qui raconte les conséquences matérielles et psychoaffectives de ce conflit familial à rebondissements. Plus que la séparation déjà ancienne de ses parents en 1992, c'est le fait d'être à la fois indésirable dans la cour de son père et difficilement prise en charge par une mère très démunie qui a déclenché la crise. Elle a ainsi développé un rejet global des contraintes sociales (et de la domination qu'elles impliquent), qui s'est exprimée sous la forme d'une agressivité verbale et d'une instabilité psychoaffective au cours des années 1998 et 1999. Interviennent alors une série de sorties nocturnes prolongées, forme indirecte de fugues, qui sont autant d'occasions de chercher une « protection » ou de nouvelles sources de revenus. Ce comportement exprime alors un désarroi profond et réel tout en générant une violence de « basse intensité ».

Dans les sociétés de castes africaines (et elles sont nombreuses), la violence interindividuelle, nous l'avons rappelé, se nourrit d'abord des inégalités de statut et des différences d'âge. On aurait cependant tort de croire qu'un rapport de force moins déséquilibré, au sein d'une fratrie par exemple, minimise tensions et conflits. Bien au contraire, la proximité et l'égalité tendancielle rendent les arbitrages plus fragiles et plus aléatoires¹⁷ et réactivent la violence. À Cotonou, Christian (un des fils de Colette) a « prêté » (emprunté) de l'argent à sa sœur aînée. Il n'a de cesse de minimiser cette créance, mettant en avant sa condition de chômeur par rapport à sa sœur qui serait « garantie » (sécurisée financièrement) par son mariage. La date d'un éventuel remboursement est naturellement repoussée. Après plusieurs discussions vives, il annonce même qu'il ne fera rien. Puis, très rapidement, il se retourne et s'adresse à son frère « même père, même mère » pour l'apostropher : « tu me dois ». Le ton monte, chacun s'efforçant de parler « plus haut », de garder un ascendant psychologique. Les invectives pleuvent. Chacun mobilise les arguments pour prendre une tierce personne à témoin et pour pointer du doigt l'inconduite notoire de l'autre. « Après ce que j'ai fait pour toi », « c'est moi qui ai payé le manger qui te profite », « tu es faux ». La tension atteint un point extrême. Il importe à chacun de se mettre en scène pour convaincre : pointer un doigt menaçant, alterner mimiques offusquées, gestes vengeurs et poses défensives, tout cela paraît dérisoire ou excessif. Et pourtant... Les efforts de chacun pour évacuer

toute responsabilité sont prodigieux, tout comme la violence dans la rhétorique visant à dénoncer le comportement de l'autre, violence d'autant plus ouverte qu'elle est entretenue par le refus martelé de concéder quoi que ce soit. D'ailleurs, le jugement que l'on porte sur autrui est très souvent caricatural.

Chacun est donc, tour à tour, le « grand » et le « petit » d'un autre, pour reprendre des termes à connotations sociales et psychologiques très fortes en Afrique de l'Ouest. Ce qui revient à dire, si on les analyse en termes de pouvoir établi, que chaque individu est, à la fois, dominé et dominant, abuseur et abusé, « endetté insolvable » et « créancier floué¹⁸ » selon les différentes relations à autrui qui tissent la vie quotidienne au sein des milieux sociaux de type communautaire. Il n'y a donc pas de position dominante unilatérale et irréversible ni de responsabilité établie une fois pour toutes dans la répartition et dans la diffusion de la violence.

La famille constitue un laboratoire social exemplaire pour lire les ruptures et repérer les tensions qui travaillent des sociétés de structure encore largement communautaire confrontées à des changements rapides. Contre toute attente, les violences multiformes qui traversent les familles ne s'enracinent pas nécessairement dans des situations de violence civile ou politique extrême ni même dans la paupérisation économique, même si elles sont susceptibles de les aggraver ; elles renvoient plus fondamentalement à la nature des rapports interpersonnels entre membres du groupe, faits de jalousie, de ressentiment mais également de convivialité, de détente et d'entraide mutuelle.

L'âpreté mordante des relations au sein du couple ou de la fratrie n'est donc pas permanente, mais les compromis équitables négociés, les attentions tendres et désintéressées sont plus rares que les solidarités calculées et les dettes à répétition, exprimant un utilitarisme commode ou une forme de parasitisme social. Étant donné le caractère hiérarchique ou autoritaire des relations entre aînés et cadets, entre parents et enfants, la parole sert moins à apaiser, à reconforter qu'à produire de la contrainte, du contrôle et de la

17. « Cette hiérarchisation de la société n'est pas un acquis et reste plus ou moins bien acceptée. D'où cette tension permanente entre acceptation et refus, discours et pratique, qui mine les individus et peut conduire à s'opposer symboliquement ou concrètement à l'ordre social. À l'inégalité fondamentale des statuts et des conditions qui suppose une soumission sans faille s'oppose en permanence la revendication démocratique exacerbée par l'individualisme de la société masculine et, de plus en plus, la désespérance actuelle des jeunes » P. Janin, *L'Avenir des planteurs camerounais*, op. cit., p. 180.

18. A. Marie, « Y pas l'argent : l'endetté insolvable et le créancier floué, deux figures complémentaires de la pauvreté abidjanaise », *Revue Tiers-Monde*, XXXVI (142), 1995, pp. 303-324.

crainte. Penser à l'autre, c'est le plus souvent se trouver pris dans des supputations plus ou moins soupçonneuses ou utilitaristes d'instrumentalisation implicites croisées. Dans le respect codifié comme dans l'ostentation parfois quelque peu méprisante, on cherchera souvent vainement des marques de sociabilité constructive pour la personne. De même, quel sens donner au terme de vérité, lorsque chacun brouille les pistes au nom d'une pluralité des normes bien commode¹⁹ ? Comment replacer la responsabilité au cœur de la relation à l'autre si la communauté ne la reconnaît pas, si les arbitrages qu'elle propose sont des arrangements, presque toujours sélectifs, temporaires et circonscrits ?

Si la violence constitue une sorte d'invariant comportemental au sein de la famille, c'est non seulement parce que celle-ci est perméable aux différentes formes de violence « importée » (de l'école, de la rue) mais aussi parce que les régulations proposées ne sont pas de nature à y apurer les conflits et qu'elles jouent sur le registre de la confusion. Même lors des concertations familiales, il est très difficile de hiérarchiser les événements, de sérier les causalités et, *a fortiori*, de définir les responsabilités. Si l'on confronte les discours de chaque protagoniste, on perçoit rapidement le hiatus entre vérité objective (ce qui s'est effectivement passé mais ne sera peut-être jamais dévoilé), vérité requise (ce que l'on cherche à découvrir et à faire connaître), vérité déclarée (ce que l'on apprend par la rumeur ou la confiance) et vérité officiellement proclamée (ce qui est annoncé publiquement après la recherche apparente d'un consensus qui est, en réalité, imposé par des rapports de force) ■

Pierre Janin, IRD-Ouagadougou,
université Paris-I (IEDES)

19. J.-P. Chauveau *et al.*, « La pluralité des normes et leurs dynamiques en Afrique », in G. Winter (dir.), *Inégalités et politiques publiques en Afrique*, Paris, Karthala, 2001, pp. 145-162.